

# Certificat de Spécialisation « Conduite de l'Élevage Ovin Viande »

Diplôme de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture

 6 mois

 De novembre à mai

 CFPPA Site de Bellac

## OBJECTIFS

Cette formation est une réponse à la demande de la filière qui souhaite une plus grande professionnalisation des futurs éleveurs et techniciens ovins. Elle s'inscrit de fait dans la charte interprofessionnelle de relance de la production ovine.

## COMPÉTENCES

- Conduite de l'alimentation et des productions fourragères
- Conduite de la reproduction et de la sélection
- Suivi sanitaire et hygiène du troupeau
- Bâtiments et organisation du travail
- Filière ovine et conduite économique de l'atelier

## PUBLICS

- Professionnels souhaitant développer un atelier ovin
- Porteurs de projet envisageant une installation en élevage ovin

## PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4.  
Pour tout autre diplôme : sur dérogation. Nous consulter.
- OU**
- Avoir 12 mois d'activité professionnelle en agriculture
- OU**
- Avoir 36 mois d'activité professionnelle tous secteurs confondus.

## VALIDATION

Le CSO est validé après la validation lors d'un entretien oral des 2 UC suivantes:

UC1: Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier ovin viande

UC2: Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande

## CFPPA Les Vaseix – Bellac



Site de Bellac  
Franck DUDOGNON  
7 rue des Rochettes  
87300 BELLAC  
05 55 60 95 95

[cfppa.magnac-bellac@educagri.fr](mailto:cfppa.magnac-bellac@educagri.fr)

# ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

# LES MÉTIERS ACCESSIBLES AUX TITULAIRES DU CS OVIN VIANDE

## EN FORMATION CONTINUE TEMPS PLEIN

Durée  
6 mois

Rythme de formation

- 35h de formation par semaine
- 12 semaines de stage

## STAGES TECHNIQUES

Durée  
1 à 5 jours par module

Planning de formation

Personnalisé selon  
les stages sélectionnés

### Un Accompagnement Individualisé :

- Accompagnement à la recherche et au montage de dossiers de financement
- Individualisation des parcours
- Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent

**Une formation professionnelle** assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche

**Une alternance** de phases de formations théoriques et pratiques pour une meilleure assimilation des savoir-faire

### Le spécialiste ovin est en mesure d'assurer les activités suivantes :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 👍 Alimentation                  | 👍 Commercialisation des produits          |
| 👍 Pâturage                      | 👍 Gestion technico-économique             |
| 👍 Suivi sanitaire du troupeau   | 👍 Aménagement et entretien de la bergerie |
| 👍 Mise en œuvre de la sélection | 👍 Gestion des chiens de berger            |
| 👍 Gestion de la reproduction    |   |
| 👍 Agnelage                      |   |

Pour cela, il organise et supervise les différentes activités, participe aux travaux et peut encadrer du personnel. Il peut prendre part à la gestion économique et financière de l'exploitation et à l'élaboration de la stratégie de l'élevage.

Une fois titulaire du CS Ovin Viande, l'apprenant peut accéder aux métiers suivant :

- 👍 *Berger / Bergère*
- 👍 *Eleveur / Eleveuse d'ovins*
- 👍 *Sélectionneur / Sélectionneuse d'ovins*
- 👍 *Responsable d'élevage en production ovine*
- 👍 *Technicien / Technicienne spécialisé en ovin pour les candidats ayant préalablement validé un BTSA ou une Licence Pro Agricole*

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement.

## MODULE 1

### ALIMENTATION

- |   |  |             |
|---|--|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Calcul des rations</li> <li>→ Organisation de la distribution des aliments</li> <li>→ Quantités d'aliments en fonction des besoins et de l'état des différents lots</li> <li>→ Production de fourrages adaptés aux différents stades physiologiques</li> <li>→ Qualité des aliments</li> <li>→ Estimation des stocks d'aliments</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation du bilan fourrager</li> <li>→ Réalisation des mélanges céréales/protéagineux</li> <li>→ Compléments pour les agneaux en fin d'engraissement</li> <li>→ Estimation du coût des aliments et des rations</li> <li>→ Complémentation minérale, oligo-éléments et vitamines</li> </ul> | <b>43 H</b> |
|---|--|-------------|

## MODULE 2

### PÂTURAGES

- |  |   |             |
|--|---|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Implantation de prairies selon l'utilisation</li> <li>→ Choix des dérobés et plantes à tannins</li> <li>→ Les apports d'engrais et amendements sur prairies</li> <li>→ Pose et entretien de clôtures</li> <li>→ Organisation des surfaces pâturables</li> <li>→ Rotation des lots de brebis sur les parcelles en fonction de la pousse de l'herbe et de l'état des animaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gestion des estives</li> <li>→ Déplacements des lots d'animaux entre les parcelles</li> <li>→ Choix des parcours et des secteurs d'estive en fonction des conditions météorologiques et de l'état des brebis</li> <li>→ Réalisation des différentes opérations liées à la récolte des fourrages</li> </ul> | <b>48 H</b> |
|--|---|-------------|

## MODULE 3

### SUIVI SANITAIRE DU TROUPEAU

- |  |  |             |
|--|--|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réglementation sanitaire</li> <li>→ Repérage des animaux malades</li> <li>→ Examen de l'animal malade pour poser un diagnostic</li> <li>→ Etat sanitaire des brebis en fonction du stade physiologique</li> <li>→ Suivi sanitaire des agneaux lors de l'engraissement</li> <li>→ Echantillonnage coprologique</li> <li>→ Interprétation des résultats d'analyses coprologiques</li> <li>→ Matière active d'un vermifuge et protocole de traitement</li> <li>→ Réalisation des traitements vermifuges</li> <li>→ Gestion du parasitisme du troupeau en Agriculture Biologique</li> <li>→ Enregistrement des différentes opérations sanitaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Injections sous-cutanées, intramusculaires, intraveineuses et intrapéritonéales</li> <li>→ Injections de Sélénium aux jeunes agneaux</li> <li>→ Réalisation de vaccinations</li> <li>→ Évaluation de l'efficacité des produits de traitement</li> <li>→ Risques et précautions d'utilisation des matières actives pour l'applicateur</li> <li>→ Parage des onglons</li> <li>→ Organisation du chantier de tonte et réalisation de travaux de tonte</li> <li>→ Contention individuelle ou par lot</li> <li>→ Utilisation régulière du pédiluve</li> <li>→ Soins des plaies</li> <li>→ Castration des agneaux</li> <li>→ Pose d'élastique pour couper les queues</li> </ul> | <b>74 H</b> |
|--|--|-------------|

## MODULE 4

### SÉLECTION

- |   |  |             |
|---|--|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sélection des femelles de renouvellement, sur l'ascendance et les performances individuelles</li> <li>→ Choix des béliers pour la lutte en fonction des indices de sélection</li> <li>→ Choix des béliers sur catalogue pour l'insémination animale</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Appréciation des qualités et défauts des animaux</li> <li>→ Mise en œuvre d'un schéma de sélection</li> <li>→ Contrôle de performances</li> </ul> | <b>33 H</b> |
|---|--|-------------|

## MODULE 5

### REPRODUCTION

- |   |  |             |
|---|--|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Flushing et effet bélier</li> <li>→ Technique de maîtrise des cycles sexuels</li> <li>→ Choix des béliers à utiliser pour la lutte, en fonction des lots de brebis</li> <li>→ Réalisation de lots de brebis pour la mise à la lutte</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Surveillance de la lutte</li> <li>→ Mise en œuvre des inséminations animales avec l'inséminateur</li> <li>→ Diagnostic de gestation par échographie</li> <li>→ Réalisation d'un calendrier pluriannuel</li> </ul> | <b>40 H</b> |
|---|--|-------------|

## MODULE 6

### AGNELAGE

- |  |   |             |
|--|---|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organisation de la bergerie pour l'agnelage</li> <li>→ Surveillance de l'agnelage en plein air</li> <li>→ Surveillance des mises bas et aide éventuelle aux brebis</li> <li>→ Surveillance du couple mère-agneau</li> <li>→ Prise de colostrum par les nouveaux-nés</li> <li>→ Evaluation de la qualité du colostrum</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evaluation physiologique de fin de gestation</li> <li>→ Désinfection du cordon ombilical des nouveaux-nés</li> <li>→ Pose des boucles d'identification</li> <li>→ Allaitement artificiel pour les non adoptés, jumeaux ou orphelins</li> <li>→ Répartition des lots de brebis et agneaux au sein de la bergerie</li> </ul> | <b>35 H</b> |
|--|---|-------------|

**MODULE 7****COMMERCIALISATION**

- Valorisation des produits dans le cadre d'un cahier des charges
- Vente directe à la ferme
- Appréciation par palpation de l'état de finition des animaux
- Commercialisation de ses produits via un magasin de producteurs
- Pesée d'agneaux avant la vente
- Interprétation des résultats du classement des carcasses commercialisées
- Vente des agneaux et des brebis de réforme
- Actualité de la filière

**44 H****MODULE 8****GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE**

- Logiciels de gestion des troupeaux ovins
- Enregistrement des opérations individuelles
- Collecte et saisie des données technico-économiques
- Critères technico-économiques du troupeau
- Déclaration des mouvements d'animaux
- Analyse de l'organisation de l'élevage
- Déclaration PAC et aides aux surfaces
- Organisation du travail
- Déclaration aide ovine

**55 H****MODULE 9****AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

- Réglementation environnementale et d'urbanisme
- Fonctionnalité des équipements
- Conception d'un bâtiment fonctionnel
- Etude comparative des différents types de bâtiments
- Normes et bien-être animal
- Montage d'un dossier de « Subvention Bâtiment »

**36 H****MODULE 10****CHIEN DE BERGER**

- Rôle du chien de berger
- Dressage du chien de berger
- Choix d'un chien de berger
- Alimentation et soin du chien de berger

**8 H****REX****RESTITUTION DES VÉCUS EN ENTREPRISE****12 H****T.R.E****TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI  
JOURNÉE SPÉCIFIQUE INSTALLATION EN OVIN****12 H****TOTAL PARCOURS (En formation : 450 h—En entreprise : 420 h)****860 h****DÉLAIS D'ACCÈS**

Selon résultat de positionnement.

**FRAIS PÉDAGOGIQUES**

Aucun.

**TARIFS ET CHIFFRES CLÉS**

Les tarifs, taux de réussite, taux de satisfaction et taux d'insertion sont disponibles sur notre site internet.

Le coût de la formation peut être pris en charge dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les demandeurs d'emplois inscrits auprès de Pôle Emploi, d'un Congé Personnel de Formation ou d'un contrat de professionnalisation.

Conditions générales de vente disponibles sur [www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr](http://www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr)**RÉMUNÉRATION**

Selon le financement de votre formation une rémunération peut vous être attribuée

**Et après ?****Une fois le CS Ovin Viande validé, plusieurs options s'ouvrent aux candidats avant l'installation ou le salariat :****« Transformer et Commercialiser en Circuits Courts »**

Parcours complet ou stages thématiques sur la transformation et les circuits courts destinés aux professionnels du secteur agricole ou artisanal

**Stages de perfectionnement en production**

Complément de formation composé d'UCARE du BP REA en centre ou en FOAD ou de stages techniques

**Contact :**CFPPA Les Vaseix-Bellac  
05.55.48.44.30